

ait excédé \$40,000.00 par année, trois fois et demie le montant des ventes annuelles du Dépôt de Québec, le commerce de la librairie s'est développé, a progressé dans la province d'Ontario trois fois plus que dans celle de Québec, où il n'y avait pas de dépôt de livres maintenu par le Département de l'Instruction publique, ce qui montre à l'évidence que le dépôt de livres, au lieu de nuire au commerce de livres, ne peut faire que l'aider et contribuer à le développer. Tandis que nos libraires en imprimaient beaucoup moins et n'en importaient que pour \$221,554.00 en 1877, ceux d'Ontario importaient pour \$496,729.00 de livres, ou plus du double. Voilà tout le mal que le *People's Depository* a fait aux libraires d'Ontario, sans compter le bien qu'il a fait aux écoles. Si nos libraires croient prendre le public par les sentiments en demandant la suppression d'une semblable institution, ils se trompent grandement. Ce que le peuple veut, ce sont de bons livres, des fournitures d'école à des prix raisonnables, et tant que les libraires n'auront pas démontré qu'ils peuvent lui procurer ces avantages, le gouvernement, et dans tous les cas la chambre, si elle est fidèle à son devoir, leur permettra bien de "reclamer quelque considération pour leurs intérêts particuliers," car il serait cruel de refuser cette satisfaction à de braves gens, mais elle exigera le maintien d'une institution aussi nécessaire et aussi avantageuse que celle du Dépôt de Livres. Autrement, pendant que les libraires ne cesseront de prier, comme ils le disent à la fin de leur requête, le peuple ne cessera de payer, ce qui le mettra aussi lui "dans la position de reclamer quelque considération pour ses intérêts particuliers."

*Sic vos nos vobis mellificatis apes.*

Il est une autre considération qui prime peut-être toutes les autres : c'est que nos libraires n'ont pas les connaissances voulues pour juger de la valeur des livres, et par conséquent s'appliquer à ne répandre que les meilleurs.